

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1816

19 septembre 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| ACTIV Parking Holdings S.A. | 87156 | Invista European RE Riesapark PropCo | |
| Akakus Oil Operations SA | 87122 | S.à r.l. | 87138 |
| Aleris Global Luxembourg S.à r.l. | 87145 | Invista European RE Roth PropCo S.à r.l. | |
| Aleris Holding Luxembourg S.à r.l. | 87151 | | 87125 |
| Aleris Luxembourg S.à r.l. | 87145 | Invista European RE Villeurbanne HoldCo | |
| Anthony Boissière Consulting s.à r.l. | 87134 | S.à r.l. | 87138 |
| atHome Group S.A. | 87160 | Kregfima S.A. | 87149 |
| Atols Investissements S.à r.l. | 87163 | Landmark Property Management S.A. ... | 87134 |
| Basic Invest Holding S.A. | 87143 | Lindhold S.A. | 87142 |
| Basic Invest S.A. | 87143 | LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. ... | 87164 |
| Betraco S.A. | 87148 | LSF6 Rio S.à r.l. | 87122 |
| Beweco Import & Export et Distribution | | Luxury Brand Development S.A. | 87162 |
| S.A. | 87150 | Media Lario International S.A. | 87161 |
| BJR International S.A. | 87148 | Ostregion Holdinggesellschaft Nr. 1 S.à r.l. | |
| Bonsol Holding S.à r.l. | 87167 | | 87145 |
| Cannel S.A. | 87150 | Plazza Investments & Properties S.à r.l. | |
| CH Consult S.à r.l. | 87159 | | 87143 |
| City Developments S.A. | 87163 | Princess Wilru | 87158 |
| Compass Consulting S.A. | 87151 | Rapp Room Broker-MietWohnzentrale | |
| D.B.S. S.C.l. | 87139 | Luxemburg S.à r.l. | 87150 |
| EC Investments S.à r.l. | 87145 | Ribelux S.A. | 87156 |
| EDS S.A. | 87150 | RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR | |
| E.GE.CO. S.A. | 87151 | | 87160 |
| Etga S.A. | 87138 | Salonika Radio Investments Holding S.A. | |
| F.C.T.C. Luxembourg S.A. | 87168 | | 87166 |
| Financière Forêt S.à r.l. | 87162 | Sanacomp S. à r.l. | 87142 |
| Forbach Invest S.à r.l. | 87156 | Sanacomp S. à r.l. | 87151 |
| G & P Properties S.à r.l. | 87156 | SBIL International S.A. | 87134 |
| Inka S.A. | 87148 | SGAM AI Optimum Fund | 87146 |
| International Gestion S.à r.l. | 87151 | Solar International Funding S.A. | 87140 |
| Invista European RE Delta PropCo S.à r.l. | | Spring Multiple 2005 S.C.A. | 87167 |
| | 87139 | Swinton Holding S. à r. l. | 87168 |
| Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 | | Un Autre Regard S.à r.l. | 87143 |
| S.à r.l. | 87125 | URANIA Holding S.A. | 87159 |
| Invista European RE Monheim PropCo S.à | | Vespucci International S.à r.l. | 87125 |
| r.l. | 87139 | Vitalia Investments S.à r.l. | 87122 |

Akakus Oil Operations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.563.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue à Luxembourg le 12 août 2009

L'Assemblée a constaté et accepté les démissions de Monsieur Mohamed Ali El Bagdhadi et de Monsieur Abulaid Ahmed Salem Mehemmed en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 23 juillet 2009.

L'Assemblée a décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs de la Société à compter du 23 juillet 2009 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Abulkasim Zwary, ayant son adresse professionnelle à Bashier Sawadi Street, Tripoli, Libye; et
- Monsieur Naem El-Gheriani, ayant son adresse professionnelle à Bashier Sawadi Street, Tripoli, Libye.

En conséquence des démissions et nominations mentionnées ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Álvaro Racero Baena, administrateur;
- Monsieur Abulkasim Zwary, administrateur; et
- Monsieur Naem El-Gheriani, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Akakus Oil Operations SA

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009107022/23.

(090128947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Vitalia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.040.

—
*Extrait des résolutions
de l'associé unique adoptées le 15 juin 2009*

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

M. DAVEZAC Christophe, Gérant de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Seconde résolution

L'Associé Unique accepte la démission en tant que gérant de M. MAZZONI Fabio, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique nomme en tant que gérant, M. ADAM Daniel, né le 23 avril 1971, à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009107071/23.

(090128548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.625,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of July.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 27 July 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Rio S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142934, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 3 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2869 dated 1 December 2008, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated 24 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR206,375 (two hundred six thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR55,750 (fifty-five thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR150,625 (one hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro) by the cancellation of 446 (four hundred forty-six) ordinary shares of the Company, having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR206,375 (two hundred six thousand three hundred seventy-five euro), represented by 1,651 (one thousand six hundred fifty-one) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR55,750 (fifty-five thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR150,625 (one hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro), represented by 1,205 (one thousand two hundred five) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 446 (four hundred forty-six) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR55,750 (fifty-five thousand seven hundred fifty euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds all the 1,205 (one thousand two hundred five) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR150,625 (one hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro), represented by 1,205 (one thousand two hundred five) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 juillet 2009,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Rio S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142934, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2869 en date du 1 décembre 2008, modifié la dernière fois selon un acte de Maître Carlo Wersandt du 24 juillet 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR206.375 (deux cent six mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR55.750 (cinquante-cinq mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR150.625 (cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'annulation de 446 (quatre cent quarante-six) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR206.375 (deux cent six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 1.651 (mille six cent cinquante et une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR55.750 (cinquante-cinq mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR150.625 (cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 1.205 (mille deux cent cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 446 (quatre cent quarante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par remboursement de ce montant de EUR55.750 (cinquante-cinq mille sept cent cinquante euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient toutes les 1.205 (mille deux cent cinq) parts sociales ordinaires de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR150.625 (cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 1.205 (mille deux cent cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Berna, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2009. LAC/2009/31492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112325/116.

(090135425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.879.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 28 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 28 juillet 2009, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l.

Anne de Moel

Gérante

Référence de publication: 2009112264/16.

(090134202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Invista European RE Roth PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.646.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 28. Juli 2009

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 28. Juli 2009 beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. Juli 2009 von 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg nach 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. August 2009.

Invista European RE Roth PropCo S.à r.l.

Anne de Moel

Geschäftsführerin

Référence de publication: 2009112265/15.

(090134199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Vespucci International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.815.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Vespucci Investments Subsidiary Corporation, a limited liability company governed by the laws of Delaware United States of America and having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Delaware United States of America,

hereby represented by Miss Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Vespucci International S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (one euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifteen day of the month of June, at 5.00 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Corporation, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC European Equity Partners IV (A) L.P."

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscriber | Number of shares | Subscribed amount in Euro | % of share capital |
|---|------------------|---------------------------|--------------------|
| Vespucci Investments Subsidiary Corporation, prenamed | 1,250,000 | 12,500 | 100% |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) for an undetermined period:
 - a. Mrs. Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy) having her professional address at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - b. Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, employee, born on 13 October 1973 in Namur (Belgium) having her professional address at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - c. Mr. Richard Perris, employee, born on 8 April 1978 in Nuneaton (United Kingdom), having his professional address at 111 Strand, WC2 0AG, London, United-Kingdom;
 - d. Mr Giorgio de Palma employee, born on 28 August 1974 in Milan (Italy), having his professional address at Via Senato 12, Milan, 20121 Italy.
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mil neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Vespucci Investments Subsidiary Corporation, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Delaware, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Caroline Ronfort, employée, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci - avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Vespucci International S.à r.l.".

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un euro cent), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout directeur pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre directeur comme son représentant. Un directeur pourra également désigner un autre directeur pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le quinzième jour du mois de juin à 17.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Montant souscrit en Euros | % du capital social |
|---|--------------------------|---------------------------|---------------------|
| Vespucci Investments Subsidiary Corporation, préqualifiée | 1.250.000 | 12.500 | 100% |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée
 - a. Mme Emanuela Brero, employée, née le 25 Mai 1970 à Bra (Italie) ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - b. Mme Bénédicte Moens-Colleaux, employée, née le 13 Octobre 1972 à Namur (Belgique) ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - c. Mr Richard Perris, employé, né le 8 Avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, WC2 0AG, Londres, Royaume-Uni;
 - d. Mr Giorgio De Palma, employé, né le 28 Aout 1974 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle à Via Senato 12, Milan 20121, Italie.
2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT et C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31128. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112331/455.

(090134928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Anthony Boissière Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 123.522.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112273/10.

(090134846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

SBIL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 93.614.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

SBIL INTERNATIONAL S.A.
DE BERNARDI Alexis / KARA Mohammed
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112274/13.

(090135458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Landmark Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 107.752.

In the year two thousand nine, on the twenty-nine day of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The shareholders of the company Landmark Property Management S.A., with registered office at L-1946 Luxembourg, 15, rue de Louvigny, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 107.752, incorporated on April 19, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas Metzler known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 22, 2005, number 930, whose Articles of Incorporation have been amended by a deed of the prenamed notary, on May 19, 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 8, 2005, number 1008 (hereafter the "Company"),

Hold an extraordinary general meeting.

The extraordinary general meeting is opened by Me Pierre Metzler, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman.

The Chairman appoints as Secretary Me Michael Mbayi, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as Scrutineer Me Arnaud Monnier, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders, by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the share capital of EUR 600,000.- (six hundred thousand Euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 10. (a) of the articles of association of the Company;
2. Amendment of the first sentence of article 13. (d) of the articles of association of the Company;
3. Amendment of the second sentence of article 13. (h) of the articles of association of the Company;
4. Amendment of the definition "Altima" provided by article 23 of the articles of association of the Company;
5. Amendment of the definition "Investors" provided by article 23 of the articles of association of the Company;

6. Amendment of the paragraphs (a) and (b) of the definition "Permitted Transfer" provided by article 23 of the articles of association of the Company;

7. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr. Sveinn Bjornsson, from his mandate as director of the Company with effect as from July 29, 2009;

8. Full and complete discharge (quitus) to Mr. Sveinn Bjornsson for the performance of his mandate as director of the Company;

9. Miscellaneous.

The meeting having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened deliberates and passes by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 10. (a) of the articles of association of the Company in order to bring the number of directors of the Company from 4 (four) to 3 (three).

Consequently, article 10. (a) of the articles of association of the Company will have the following wording:

"(a) The Company shall be managed by a board of directors composed of 3 (three) members nominated by the shareholders and elected by the shareholders."

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the first sentence of article 13. (d) of the articles of association as follows:

"Meetings of the board must be held in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be held via telephone or video conferencing or in absentio, whereas in the latter case any proposed resolution shall be sent by facsimile or courier to each member and shall be deemed approved if all members of the board shall have consented in writing to it."

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the second sentence of article 13. (h) of the articles of association as follows:

"For these purposes, a quorum of the board shall be at least the 2 (two) directors nominated by Altima and Gort, present in person or represented by an alternate (who must be another director of the Company)."

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the definition "Altima" provided by article 23 of the articles of association of the Company as follows:

""Altima" means the company ALTIMA GLOBAL SPECIAL SITUATIONS MASTER FUND LIMITED ("AGSSM"), a company incorporated under the laws of Cayman Islands, registered under the number 150,089, having its registered office c/o OGIER FIDUCIARY SERVICES LIMITED Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234GT, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the definition "Investors" provided by article 23 of the articles of association of the Company as follows:

""Investors" means AGSSM and Gort and in each case their successors and assignees;"

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend paragraphs (a) and (b) of the definition "Permitted Transfer" provided by article 23 of the articles of association of the Company as follows:

"(a) AGSSM or any Permitted Transferee of AGSSM (an "AGSSM Shareholder");

(1) to any trustee, nominee or custodian of such person and vice versa; or

(2) to any person managed or advised by the same manager or adviser as any AGSSM Shareholder; or

(b) Gort or any Permitted Transferee of Gort (a "Gort Shareholder");

(1) to any trustee, nominee or custodian of such person and vice versa; or

(2) to any person managed or advised by the same manager or adviser as any Gort Shareholder; or"

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to Acknowledge and accept the resignation of Mr. Sveinn Bjornsson, from his mandate as director of the Company with effect as from July 29, 2009.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant full and complete discharge (quitus) to Mr. Sveinn Bjornsson for the performance of his mandate as director of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of board of the meeting, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the offices of Wildgen, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, they sign the deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 29 juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société Landmark Property Management S.A., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 15, Rue Louvigny, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.752, constituée le 19 avril 2005 par acte passé devant Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C du 22 septembre 2005, numéro 930, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par devant le notaire pré-qualifié en date du 19 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 octobre 2005, numéro 1008 (la "Société")

L'assemblée générale extraordinaire des associés est ouverte par Maître Pierre Metzler avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de président.

Le Président nomme secrétaire Maître Michael Mbayi, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateur Maître Arnaud Monnier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 600.000,- (six cent mille Euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de l'article 10. (a) des statuts de la Société;
2. Modification de la première phrase de l'article 13. (d) des statuts de la Société;
3. Modification de la deuxième phrase de l'article 13. (h) des statuts de la Société;
4. Modification de la définition "Altima" prévue à l'article 23 des statuts de la Société;
5. Modification de la définition "Investisseurs" prévue à l'article 23 des statuts de la Société;
6. Modification des paragraphes (a) et (b) de la définition "Transfer Autorisé" prévue à l'article 23 des statuts de la Société;
7. Reconnaissance et acceptation de la démission de Mr. Sveinn Bjornsson de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 29 juillet 2009;
8. Quitus à donner à Mr. Sveinn Bjornsson pour son mandat d'administrateur de la Société;
9. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 10. (a) des statuts de la Société afin de mener le nombre des administrateurs de la Société de 4 (quatre) à 3 (trois).

Par conséquent, l'assemblée des associés décide de modifier l'article 10. (a) des statuts de la Société de la manière suivante:

"(a) La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres proposés par les actionnaires et élus par les actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier la première phrase de l'article 13. (d) des statuts de la Société de la manière suivante:

"Les réunions du conseil doivent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Elles pourront se tenir par téléphone ou par vidéoconférence ou in absentio, étant précisé que dans ce dernier cas, la résolution proposée sera envoyée par fax ou par courrier à chaque administrateur et est réputée approuvée lorsque tous les administrateurs l'auront approuvée par écrit."

Troisième résolution

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier la deuxième phrase de l'article 13. (h) des statuts de la Société de la manière suivante:

"À cette fin, le quorum du conseil requiert la présence d'au moins 2 (deux) administrateurs désignés par Altima et Gort, présents en personne ou représentés par un suppléant (qui doit être un autre administrateur de la Société)."

Quatrième résolution

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier la définition "Altima" prévue à l'article 23 des statuts de la Société de la manière suivante:

""Altima" désigne la société ALTIMA GLOBAL SPECIAL SITUATIONS MASTER FUND LIMITED ("AGSSM"), une société de droit des Iles Cayman, immatriculée sous le numéro 150.089, ayant son siège social à c/o OGIER FIDUCIARY SERVICES LIMITED Queensgate House, South Church Street, PO Box 1234GT, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies."

Cinquième résolution

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier la définition "Investisseurs" prévue à l'article 23 des statuts de la Société de la manière suivante:

""Investisseurs" désigne AGSSM et Gort et dans tous les cas leur successeurs et cessionnaires,"

Sixième résolution

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de modifier le paragraphe (b) de la définition "Transfer Autorisé" prévue à l'article 23 des statuts de la Société de la manière suivante:

"(a) AGSSM ou tout Bénéficiaire Autorisé d'AGSSM (un "Actionnaire AGSSM"):

- (1) au profit de tout détenteur en fiducie, personne désignée ou dépositaire de cette personne et vice versa; ou
- (2) au profit de toute personne gérée ou conseillée par le même gérant ou conseil que tout Actionnaire AGSSM; ou

(b) Gort ou tout Bénéficiaire Autorisé de Gort (un "Actionnaire Gort"):

- (1) au profit de tout détenteur en fiducie, personne désignée ou dépositaire de cette personne et vice versa; ou
- (2) au profit de toute personne gérée ou conseillée par le même gérant ou conseil que tout Actionnaire Gort; ou".

Septième résolution

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de prendre acte et d'accepter la démission de Mr. Sveinn Bjornsson de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 29 juillet 2009.

Huitième résolution

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de donner quitus à Mr. Sveinn Bjornsson pour son mandat d'administrateur de la Société.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du bureau de l'assemblée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, en l'Etude Wildgen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ceux-ci signent avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Metzler, Mbayi, Monnier, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 août 2009. LAC/2009/32343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112313/193.

(090135394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Invista European RE Riesapark PropCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.518.

—
Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 28. Juli 2009

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 28. Juli 2009 beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. Juli 2009 von 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg nach 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. August 2009.

Invista European RE Riesapark PropCo S.à r.l.

Anne de Moel

Geschäftsführerin

Référence de publication: 2009112263/16.

(090134204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Etga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.898.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société ETGA S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 17 août 2009, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

TOLTEC HOLDINGS LIMITED

Le Liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2009112261/22.

(090134731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Invista European RE Villeurbanne HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.700.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 28 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 28 juillet 2009, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Invista European RE Villeurbanne HoldCo S.à r.l.

Anne de Moel

Gérante

Référence de publication: 2009112266/16.

(090134191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

D.B.S. S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg E 3.107.

—
DISSOLUTION

Monsieur Davide CASTELLANO, éducateur spécialisé, demeurant à L-4947 Hautcharage, 3, rue du 10 Septembre, déclare que suite à la cession de parts d'intérêts en date du 23 mai 2006, enregistrée à Luxembourg le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04604, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1574 du 18 août 2006, je suis devenu l'unique associé de la société civile «D.B.S. S.C.I.».

Conformément à la règle selon laquelle la réunion de toutes les parts d'intérêts en une seule main entraîne la dissolution de plein droit de la société, je déclare procéder à la radiation de la société civile «D.B.S. S.C.I.» au Registre de Commerce et des Sociétés.

Fait à Luxembourg, le 13 août 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009112260/16.

(090134724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.969.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 28 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 28 juillet 2009, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Invista European RE Delta PropCo S.à r.l.

Anne de Moel

Gérante

Référence de publication: 2009112259/16.

(090134208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Invista European RE Monheim PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.740.

—
Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 28. Juli 2009

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 28. Juli 2009 beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. Juli 2009 von 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg nach 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. August 2009.

Invista European RE Monheim PropCo S.à r.l.

Anne de Moel

Geschäftsführerin

Référence de publication: 2009112258/16.

(090134213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Solar International Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.040.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of August.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Solar International Funding S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 26 June 2008, published in the Mémorial Recueil Sociétés et Associations number 1862 of 29 July 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.040 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The meeting was declared open at 6.20 p.m. with Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Victoria BRASSART, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. To appoint the liquidator.
3. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint "Structure Finance Management (Luxembourg) S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.021, as liquidator.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 6.35 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Solar International Funding S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial Recueil Sociétés et Associations sous le numéro 1862 du 29 juillet 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.040 (la "Société"). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.20 heures sous la présidence de Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mademoiselle Victoria BRASSART, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer "Structure Finance Management (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.021 comme liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18.35 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: P.A. LECHANTRE, V. BRASSART, R. BONNEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2009. Relation: EAC/2009/10043. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009112979/139.

(090135814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Sanacomp S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 130.125.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2009112924/11.

(090135857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Lindhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.708.

Le bilan de la société au 30/06/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112916/12.

(090135862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Un Autre Regard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.194.

Le bilan clos au 24 juillet 2009 (date de clôture de la liquidation) et pour la période du 19 février 2009 (date de constitution) au 24 juillet 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2009.

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009112914/15.

(090135863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Plazza Investments & Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 100.540.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2009.

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009112910/14.

(090135864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Basic Invest S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Basic Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.262.

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BASIC INVEST HOLDING S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.262, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 174 du 11 février 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Abandon du statut de société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2) Changement de la dénomination sociale en "BASIC INVEST S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3) Modification subséquente de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" Art. 4.

4.1 La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

4.3 Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

4.4 Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;

- de changer la dénomination de la Société en "BASIC INVEST S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BASIC INVEST S.A.", laquelle est régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3).

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer:

- le point 2 de l'article 11 des statuts et de renuméroter le point 3 dudit article qui devient le point 11.2,

- les mots "à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre 2004" dans l'article 14, et

- les mots "et ce, pour la première fois en 2005" du premier point de l'article 18 des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

87145

frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KETTEL - MEISCH - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2009. Relation GRE/2009/2929. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009112975/85.

(090135898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Aleris Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.960.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aleris Global Luxembourg S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant A

Référence de publication: 2009112959/12.

(090135937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Aleris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.947.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aleris Luxembourg S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant A

Référence de publication: 2009112957/13.

(090135938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

EC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 99.646.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112955/10.

(090135939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Ostregion Holdinggesellschaft Nr. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.736.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112953/10.

(090135942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

SGAM AI Optimum Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.351.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of SGAM AI Optimum Fund, a public limited company ("société anonyme") having its registered office in L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal (the "Company") qualifying as an investment company with variable share capital within the meaning of the law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, then notary in Luxembourg, on April 21, 2004, which was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on May 4, 2004. The articles of incorporation of the Company were last amended on December 30, 2008, by a notarial deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, published in the Mémorial on January 16, 2009.

The meeting was opened at 11.00 a.m. under the chairmanship of Mrs Nathalie ROUX, employee, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Marie MAGONET, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alexandre HECKLEN, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The extraordinary general meeting was initially convened to be held on July 29th, 2009, but the quorum of 50% of the outstanding shares required to hold the extraordinary general meeting was not reached and the extraordinary general meeting was therefore not authorised to deliberate on the items of the agenda.

II) This meeting has been duly convened by notice sent by registered mail on July 31st, 2009 to all shareholders.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

IV) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Decision on the dissolution of the Company.

2) Appointment of KPMG Advisory S.à r.l. represented by Mr Eric Collard as liquidator of the Company and determination of its powers.

3) Miscellaneous.

V) No quorum of the outstanding shares of the Company is required for the extraordinary general meeting to be in a position to validly deliberate, and the resolutions must be carried by a majority of 50% of the shares present or represented at the meeting.

VI) It appears from the attendance list that out of 366485,238 shares in issue in the Company, 233686,74 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

VII) As a result of the foregoing, the meeting is validly constituted and is accordingly authorised to deliberate on the item of the agenda.

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation. In connection with the above, the cash available will be reimbursed to shareholders as soon as possible. The remaining investments of the Company will be reimbursed from time to time, when the assets are realized.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator of the Company, KPMG Advisory S.à r.l., with registered office at Luxembourg, R.C.S. B 50.597, represented by Mr Eric Collard.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested. He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company. He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix-sept août.

Par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire, résidant à Luxembourg.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SGAM AI Optimum Fund, une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg ("la Société"), établie comme société d'investissement à capital variable au sens de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, constituée par acte notarié devant Maître Frank BADEN, alors notaire à Luxembourg, le 21 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), le 4 mai 2004. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 30 décembre 2008, par acte reçu par M^e Jean-Joseph Wagner, publié au Mémorial le 16 janvier 2009.

L'assemblée a débuté à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Nathalie ROUX, employée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a nommé comme secrétaire Madame Marie MAGONET, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Alexandre HECKLEN, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I) L'assemblée générale extraordinaire avait été initialement convoquée pour le 29 juillet 2009, mais le quorum de 50% des actions en circulation nécessaire pour tenir l'assemblée générale extraordinaire n'a pas été atteint et l'assemblée générale extraordinaire n'a par conséquent pas été autorisée à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

II) L'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 31 juillet 2009.

III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

I. Décision de dissoudre la Société.

II. Nomination de KPMG Advisory S.à r.l. (représenté par Mr Eric Collard) comme liquidateur et attribution de ses pouvoirs.

III. Divers.

V) Aucun quorum des actions en circulation de la Société n'est requis pour l'assemblée générale extraordinaire pour être en position de délibérer valablement, et les résolutions doivent être prises à une majorité de 50% des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

VI) Il résulte de la liste de présence que sur les 326485,238 actions en circulation, 233 686,74 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VII) Il résulte de ce qui précède que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Première résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Dans ce cadre, les liquidités disponibles seront remboursées aux actionnaires dès que possible. Le remboursement des investissements de la Société non encore liquidés aura lieu au gré de leur réalisation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, KPMG Advisory S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. B 50.597, représenté par M. Eric Col lard.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Il est en mesure d'accomplir tous actes prévus à l'article 145 sans être contraint de demander l'autorisation de l'assemblée dans les cas où celle-ci est requise.

Il peut exempter l'officier des hypothèques de recevoir des enregistrements automatiquement; renoncer à tous les droits réels, droits de préférence, hypothèques, action en rescision; supprimer les saisies avec ou sans paiement de tous les enregistrements privilégiés ou hypothécaires, transcriptions, scellées, oppositions et autres empêchements.

Le liquidateur est déchargé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs tel que nécessaire et pour la durée qu'il choisira.

Le présent acte est établi à Luxembourg, le jour mentionné au début du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, établit ici qu'à la requête des personnes présentes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français; à la requête de ces mêmes personnes présentes mentionnées ci-dessus, en cas de divergence entre les textes français et anglais, le texte anglais prévaudra.

Ce document ayant été lu aux personnes présentes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. MAGONET, N. ROUX, A. HECKLEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 août 2009. Relation: LAC/2009/34199. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009112977/133.

(090136015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Betraco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.533.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009112973/10.

(090135893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

BJR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.743.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009112972/10.

(090135895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Inka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.888.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009112971/10.

(090135899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Kregfima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.020.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KREGFIMA S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 20.020, constituée suivant acte reçu en date du 9 décembre 1982, publié au Mémorial C numéro 19 du 25 janvier 1983 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 9 décembre 2008 publié au Mémorial C numéro 111 du 19 janvier 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Aurélien GARCIE employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandrine GASHONGA, employée privée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole THIRION, employée privée à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 50.366 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

4. Désignation d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- MERLIS S.à.r.l. avec siège social à Luxembourg 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration;

remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. GARCIE, S. GASHONGA, N. THIRION, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30552. Reçu: douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009112980/62.

(090135882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Beweco Import & Export et Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 58.561.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009112974/10.

(090135889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

EDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 82.029.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2009112969/10.

(090135906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Rapp Room Broker-MietWohnzentrale Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 46, rue Nicolas-Martha.

R.C.S. Luxembourg B 76.442.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009112967/11.

(090135915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Cannel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112966/10.

(090135918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Aleris Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.612.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.961.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant A

Référence de publication: 2009112962/13.

(090135928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

International Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.787.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009112929/12.

(090135855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Sanacomp S. à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 130.125.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2009112927/11.

(090135856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Compass Consulting S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 79.735.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2009112902/10.

(090135874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

E.GE.CO. S.A., Société Anonyme.Siège social: L-3429 Dudelange, 149, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 147.845.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Marc SOBANSKI, ingénieur, né à Briey (France), le 2 novembre 1959, demeurant à F-54980 Batilly, 2A, rue du Bénélux.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "E.GE.CO. S.A. (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation directe ou indirecte de toute entreprise générale de bâtiment et de travaux publics ayant pour activités tous:

- travaux de génie civil,
- travaux de gros œuvre (terrassements, travaux de maçonnerie et de béton armé);
- travaux de second œuvre;
- travaux d'enveloppe du bâtiment (menuiseries extérieures, murs rideaux, bardage, couverture et étanchéité);
- travaux de revêtements de sols et de murs;
- travaux neufs et de rénovation tous corps d'état; et
- travaux de structures métalliques et de bois.

La Société a en outre pour objet les études, le montage et la réalisation de tous projets immobiliers ou industriels ainsi que la promotion et la construction immobilière.

De plus la Société pourra importer et exporter, acheter et vendre tous produits et prester tous services se rattachant aux activités décrites ci-dessus.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées Générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Marc SOBANSKI, préqualifié, et libérées à concurrence de 25% par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Marc SOBANSKI, ingénieur, né à Briey (France), le 2 novembre 1959, demeurant à F-54980 Batilly, 2A, rue du Bénélux, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Monsieur Justin DOSTERT, conseiller en comptabilité et fiscalité, né à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1939, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-3429 Dudelange, 149, route de Burange.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SOBANSKI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2009. Relation GRE/2009/2950. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009112892/223.

(090135868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

G & P Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 82.889.

Le bilan clos au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2009.

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009112908/14.

(090135866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Forbach Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.224.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2009.

Xenia Kotoula / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2009112905/12.

(090135870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

ACTIV Parking Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112874/10.

(090135840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Ribelux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9990 Weiswampach, 59, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.029.

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "RIBELUX S.A. (en liquidation)" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 59, Duarrefstrooss,

constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, le 19 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 930 du 19 juin 2002, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKS, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 442 du 24 avril 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 97.029.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Markus LENTZEN, commerçant, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Espeler 37A.

L'assemblée décide à l'unanimité de se dispenser de la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société RIBELUX S.A. en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que cette assemblée générale a été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 17 juillet 2009. Les convocations ont été publiés dans le journal "Letzebuerger Journal" en date du 22 juillet 2009 et 28 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1399 du 21 juillet 2009, et numéro 1449 du 28 juillet 2009.

Que sur les cents (100) actions, 80 actions sont présentes.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 80% du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement prendre des décisions suivant l'ordre du jour conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société RIBELUX S.A., en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Markus LENTZEN, Commerçant, né à Saint-Vith (B) le 15 septembre 1964 à Saint-Vith (B) demeurant à B-4791 Burg-Reuland, 37A Espeler, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Markus LENTZEN, Monsieur Hamid EL-SEBALY et à Madame Hildegard PARMENTIER comme membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée "FIDUNORD" avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss (R.C.S. B 91.906) et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour ainsi qu'aux sieurs LENTZEN et EL-SEBALY pour leurs mandats d'administrateurs-délégués pour lesquels leur démission est également acceptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14,30 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LENTZEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 août 2009. DIE/2009/7683. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 août 2009.

Pierre PROBST

Le Notaire

Référence de publication: 2009112981/69.

(090135933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Princess Wilru, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue de Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 118.903.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of August.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Mr William Schapira, student and his wife;
2. Mrs Rachel Schapira, housewife,
residing together in 2 Danescroft Gardens, London NW4 2nd, United Kingdom;
here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on June 9th, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that they are the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of PRINCESS WILRU, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich on August 24th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2001 of October 25th, 2006, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B. 118.903

The Shareholders requested the undersigned notary to document the following resolution passed by unanimous vote:

Sole resolution

The Shareholders decide to change the closing date of the accounting year from June 30th, to December 31st, and in consequence to amend article 15 and the first paragraph of article 15 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year".

"**Art. 16. (1st paragraph).** Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started July 1st, 2008 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 900.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am sechsten Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr William Schapira, Student, und seine Ehegattin;
2. Dame Rachel Schapira, Hausfrau,
beisammen wohnhaft in 2 Danescroft Gardens, London NW4 2nd, England,
beide hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg,
aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 9. Juni 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen PRINCESS WILRU mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde von Notar Martine Decker, mit Amtssitz in Hesperange, handelnd in Vertretung ihres verhinderten Amtskollegen Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich vom 24. August 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2001 vom 25. Oktober 2006

eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 118.903

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahres vom 30. Juni auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 15 und der ersten Absatz von Artikel 16 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 16. (1. Absatz). Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 1. Juli 2008 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 900,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Kompartmenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Kompartmenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2009. Relation: LAC/2009/32878. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. August 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009112302/86.

(090134933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

CH Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112964/10.

(090135924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

URANIA Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.879.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 5 août 2009, les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires:

La démission de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société:

- ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,
avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- La nomination de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société
ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,
siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,
avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2011, approuvant les comptes annuels de 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009107631/23.

(090129267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

RREEF Moroccan Explorer I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 123.841.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009

Est confirmé et renouvelé le mandat du administrateur coopté lors du Conseil d'Administration du 25 novembre 2008:
- M. Pierre Cherki, résidant professionnellement au 1, Appold Street 5 floor, EC2A 2HE London en tant qu'Administrateur de catégorie A.

Est nommé Administrateur de catégorie B:

- M. Iñigo Calderon, résidant professionnellement au 18, Paseo De La Castellana, E-28046 Madrid, Espagne.

Les mandats des Administrateurs ci-dessus mentionnés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Est renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 24 Juillet 2009.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009107833/22.

(090129702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

atHome Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.663.

Excerpt of the resolutions taken by the extraordinary general meeting dated 20th august 2009

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of August,

The shareholders of the company atHome Group S.A. (hereafter the "Company"), met in an extraordinary general meeting and have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to accept the resignation of

- Mr Shaun Antony DI GREGORIO, residing at 8 Gordon parade, Yarraville, Victoria 3013 (Australia), and
 - Mr Sam WHITE, residing at 46, Kambala Road, AUS NSW 2023 Bellevue Hill (Australia),
- as directors of the Company with immediate effect.

Second resolution

The shareholders decide to appoint the following persons as new directors of the Company with immediate effect:

- Mr Gregory Thomas ELLIS, residing at 988 Burke Road, Balwyn, AUS 3103 VIC (Australia), and
- Mr Georg CHMIEL, residing at 40, Moonlight Road, Kangaroo Ground, AUS 3097 VIC (Australia).

The mandates of the new directors will be effective until the next ordinary general meeting to be held in 2009.

Follows the French version:/Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 août 2009

L'an deux mille neuf, le vingt août,

Les actionnaires de la société anonyme atHome Group S.A., (ci-après "la Société"), réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris, à l'unanimité des voix exprimées, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires acceptent, avec effet immédiat, les démissions des administrateurs suivants

- Monsieur Shaun Antony DI GREGORIO, demeurant à 8 Gordon parade, Yarraville, Victoria 3013 (Australie), et
- Monsieur Sam WHITE, demeurant à 46, Kambala Road, AUS NSW 2023 Bellevue Hill, (Australie).

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes aux postes d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Gregory Thomas ELLIS, demeurant 988 Burke Road, Balwyn, AUS 3103 VIC (Australie), et
- Monsieur Georg CHMIEL, demeurant 40, Moonlight Road, Kangaroo Ground, AUS 3097 VIC (Australie).

Les mandats des nouveaux administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

Bertrange, le 20.08.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009111486/40.

(090134114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Media Lario International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.870.

—
EXTRAIT

1. L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 juillet 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs expirant lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 juillet 2009 à savoir:

- Monsieur Arnaldo VALENZUELA, domicilié professionnellement au 7, Sonnenspitzstrasse, D-81825 Munich;
- Monsieur Giovanni NOCERINO, domicilié professionnellement au 3760, Trenergy Drive, USA-94588 Pleasanton, CA;
- Monsieur Warren PACKARD, domicilié professionnellement au 400, Seaport Court, Suite 250, USA-94063 Redwood City, CA.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

2. L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 juillet 2009 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young SA, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach expirant lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 juillet 2009. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

3. Le mandat de Monsieur Giovanni NOCERINO, domicilié professionnellement au 3760, Trenergy Drive, USA-94588 Pleasanton, CA en tant qu'administrateur-délégué est venu à échéance sans être renouvelé.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106520/23.

(090127782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.330.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2009

- L'Assemblée acte la fin du mandat d'administrateur de la société Financières Saint-Eloi SA, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2008, date de sa liquidation.

- L'Assemblée acte la fin du mandat d'administrateur de la société Solferino SA, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et ce avec effet au 28 novembre 2008, date de sa liquidation.

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Patrick Chalhoub, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au PO Box 261075, Dubai, Emirats Arabes Unies, de Monsieur Paul Jeanbart, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 30-32, Chemin du Petit-Saconnex, CH-1211 Genève 19, de la société Rolaco Holding SA, avec siège social au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, de la société Création Finance S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de Monsieur Maurizio Borletti, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Strada 8 Palazzo N, I-20089 Rozzano Milanofiori, de Monsieur Antoine Chalhoub, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Salhia Commercial Complex, Gate8 - 1st floor, PO Box 21074, 13071 Safat- Kuwait et de Monsieur Charles-Helen des Isnards, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4-6 rue Gaillon, F-75002 Paris. Ernst & Young SA, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est réélu en tant que commissaire aux comptes de la société. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Paul Jeanbart, avec adresse professionnelle au 30-32, Chemin du Petit-Saconnex, CH-1211 Genève 19. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009111451/31.

(090133704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.875,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

—
1/ Le nom exact du gérant suivant est Xavier Pauwels.

2/ L'adresse exacte de Dominique Robyns est 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3/ Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 12 janvier 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Renouvellement du mandat de Benoît Chéron, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que gérant de type B pour une durée indéterminée.

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

4/ Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 29 juillet 2009, les associés ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Référence de publication: 2009107112/23.

(090128169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

City Developments S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 16.117.

- Il ressort de l'article 1^{er} deuxième alinéa des Statuts de la société CITY DEVELOPMENTS S.A. que la durée en est fixée à trente ans. La société ayant été constituée le 4 août 1978, elle a cessé d'exister le 3 août 2008.

- Suite à la cessation de la société et puisqu'il n'y a pas eu de nomination de liquidateurs, les administrateurs sont considérés comme liquidateurs (article 143 de la loi sur les sociétés commerciales).

- Dès lors il y a lieu de radier:

* Monsieur Carlo SCHLESSER, diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23 Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

De leur poste d'administrateur et d'inscrire en tant que liquidateurs:

* Monsieur Carlo SCHLESSER, né le 30 août 1951 à Luxembourg (Luxembourg), diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg), diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23 Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

- Il y également lieu de radier la société Fin-Contrôle S.A., en tant que Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Certifié sincère et conforme

CITY DEVELOPMENTS S.A.

Signature / Signature

Liquidateur / Liquidateur

Référence de publication: 2009111473/31.

(090133459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Atols Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.922.

Procès-verbal

Nous soussignés, Me Robert-Pascal FONTANET, notaire à Genève, certifions avoir constaté: que Monsieur Michel Alain Henri GETREIDE et Madame Ady Charlotte WOLMARK, son épouse, ont cédé ce jour:

à leur fille, Madame Alexandra Sophie Dora GETREIDE, épouse HERZOG, la nue-propriété de CINQ CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENT TRENTE ET UNE (565.531) parts en tout de la société dénommée "ATOLS INVESTISSEMENTS S.à r.l.", à Luxembourg,

et à leur fille, Mademoiselle Vanessa Natacha Julia Anne Emma GETREIDE, la nue-propriété de CINQ CENT SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENT TRENTE (565.530) parts en tout de ladite société dénommée "ATOLS INVESTISSEMENTS S.à r.l.", à Luxembourg, RCS LUXEMBOURG B 65.922.

Fait et passé en un seul exemplaire original pour servir ce que de droit, ce jour, le vingt-deux février deux mille deux.

Robert-Pascal FONTANET

Notaire

Pour extrait

FIDUPAR, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009107122/23.

(090128273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.228.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.579.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of July.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., a Bermudian company established at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11 Bermuda, registered under number 42461, represented by Ms. Sandra Collins,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 27 July 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142579, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 20 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C-N° 2727 dated 8 November 2008, and that has been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 17 June 2009, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,993,000 (one million nine hundred ninety-three thousand euro) by an amount of EUR1,235,125 (one million two hundred thirty-five thousand one hundred twenty-five euro) to raise it to an amount of EUR3,228,125 (three million two hundred twenty-eight thousand one hundred twenty-five euro) by the issuance of 9,881 (nine thousand eight hundred eighty-one) new ordinary shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of an amount of EUR95.56 (ninety-five euro and fifty-six cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,993,000 (one million nine hundred ninety-three thousand euro) represented by 15,944 (fifteen thousand nine hundred forty-four) ordinary shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR1,235,125 (one million two hundred thirty-five thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR3,228,125 (three million two hundred twenty-eight thousand one hundred twenty-five euro), represented by 25,825 (twenty-five thousand eight hundred twenty-five) ordinary shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 9,881 (nine thousand eight hundred eighty-one) new ordinary shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR95.56 (ninety-five euro and fifty-six cent), by way of contribution of a claim that the Sole Shareholder holds against the Company in relation to a loan made to the Company pursuant to an interest free loan agreement dated 22 July 2009 and effective as of 23 July 2009 (the Claim).

The 9,881 (nine thousand eight hundred eighty-one) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in kind and the share premium has been paid up in kind by the Sole Shareholder. The Claim has been valued by both the Sole Shareholder and the Company, that confirm that the Claim corresponds at least in number and in value to the subscription by the Sole Shareholder of 9,881 (nine thousand eight hundred eighty-one) new ordinary shares of a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro), plus a share premium of EUR95.56 (ninety-five euro and fifty-six cent) and that the Claim is freely transferable, certain, liquid and payable.

The valuation certificates, after having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder shall remain attached to the present deed with which it will be filed and registered.

As a consequence of the share capital increase, LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd. holds all the 25,825 (twenty-five thousand eight hundred twenty-five) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR3,228,125 (three million two hundred twenty-eight thousand one hundred twenty-five euro) represented by 25,825 (twenty-five thousand eight hundred twenty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd., une société constituée d'après le droit des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM11 Bermuda, enregistrée sous le numéro 42461, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 27 juillet 2009, (l'Associé Unique),

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142579 constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2727 en date du 8 novembre 2008, modifié depuis cette date par un acte de Maître Martine Schaeffer du 17 juin 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR1.993.000 (un million neuf cent quatre-vingt-treize mille euros) par un montant de EUR1.235.125 (un million deux cent trente-cinq mille cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 9.881 (neuf mille huit cent quatre-vingt-et-un) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, pour le porter à un montant de EUR3.228.125 (trois millions deux cent vingt-huit mille cent vingt-cinq euros) et paiement d'une prime d'émission de EUR95,56 (quatre-vingt-quinze euros et cinquante-six cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR1.993.000 (un million neuf cent quatre-vingt-treize mille euros), représenté par 15.944 (quinze mille neuf cent quarante-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR1.235.125 (un million deux cent trente-cinq mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR3.228.125 (trois millions deux cent vingt-huit mille cent vingt-cinq euros), représenté par 25.825 (vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 9.881 (neuf mille huit cent quatre-vingt-et-un) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR95,56 (quatre-vingt-quinze euros et cinquante-six cents), par apport en nature d'une créance de l'Associé Unique à l'encontre de la Société en rapport avec un prêt accordé par l'Associé Unique à la Société en vertu d'un contrat de prêt sans intérêts en date du 22 juillet 2009 effectif à partir du 23 juillet 2009 (la Créance).

Les 9.881 (neuf mille huit cent quatre-vingt-et-un) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par apport en nature et la prime d'émission a été libérée par apport en nature par l'Associé Unique. La Créance a été évalué par l'Associé Unique et par la Société, qui confirment que la Créance correspond au moins en nombre et en valeur à la valeur de la souscription par l'Associé Unique de 9.881 (neuf mille huit cent quatre-vingt-et-un) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) plus une prime d'émission de EUR95.56 (quatre-vingt-quinze euros et cinquante-six cents) et que la Créance est librement transférable, certaine, liquide et exigible.

Les rapports d'évaluation, après avoir été signé ne varietur par le notaire et le mandataire de la partie comparante restera annexé au présent acte pour être enregistré et déposé avec celui-ci.

Suite à cette augmentation de capital, LSF6 Europe Financial Holdings, Ltd. détient 25.825 (vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR3.228.125 (trois millions deux cent vingt-huit mille cent vingt-cinq euros), représenté par 25.825 (vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Berna, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 août 2009. LAC/2009/31493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112323/139.

(090135313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Salonika Radio Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.935.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société le 11 août 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée générale renouvelle le mandat de l'administrateur, à savoir:

* Monsieur Michel Raffoul, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'assemblée générale décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, à savoir:

* Fin-Contrôle S.A., ayant son siège social 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour Salonika Radio Investments Holding S.A.

S G G S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009107127/24.

(090128160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Spring Multiple 2005 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.392.

—
EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 11 août 2009 par le Gérant Commandité SPRING MULTIPLE S.à.r.l., la Société a procédé au rachat de:

- 135 actions de Commanditaire de classe A,
- 1.931 actions de Commanditaire de classe B,
- 2.171 actions de Commanditaire de classe C,
- 397 actions de Commanditaire de classe E,
- 76 actions de Commanditaire de classe F,
- 118 actions de Commanditaire de classe H,
- 471 actions de Commanditaire de classe I,
- 355 actions de Commanditaire de classe J,
- 9.294 actions de Commanditaire de classe L,
- 264 actions de Commanditaire de classe N,
- 395 actions de Commanditaire de classe O, et
- 415 actions de Commanditaire de classe S

conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la Société.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la Société sans être annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour la société

SPRING MULTIPLE 2005 S.C.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111016/30.

(090133004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Bonsol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.325.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 10 juin 2009 entre Chrysler LLC, ayant son siège social au 1000 Chrysler Drive, Auburn Hills, Michigan 48326, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 2084965 avec le Secretary of State, State of Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et Chrysler International Corporation, ayant son siège social au 1000 Chrysler Drive, Auburn Hills, Michigan 48326, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 2074607 avec le Secretary of State, State of Delaware, Etats-Unis d'Amérique, les 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 sont transférées à Chrysler International Corporation:

- Chrysler International Corporation, ayant son siège social au 1000 Chrysler Drive, Auburn Hills, Michigan 48326, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 2074607 avec le Secretary of State, State of Delaware, Etats-Unis d'Amérique, devient associé unique de la société à compter du 10 juin 2009 et détient les 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BONSOL HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009107144/23.

(090128588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Swinton Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.471.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 30 juillet 2009 de la société Swinton Holding S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:
Manacor (Luxembourg) S.A., 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:
Sergey Yaroslavskiy, 13 Rijskij Proezd, 129626 Moscow, Russia
3. Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 juillet 2009 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Seracius Investments Limited les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:
 - Seracius Investments Limited, domiciliée à 3 Chrysanthou Mylona Street, 3030 Limassol, Cyprus détient 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swinton Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009107145/23.

(090128597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

F.C.T.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Z.I. "Um Woeller".

R.C.S. Luxembourg B 94.698.

*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2009*

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le conseil d'administration actuellement en place jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, à savoir:

Monsieur François CANDITO, Administrateur Délégué, demeurant 10, rue de Bretagne, F-57255 SAINTE MARIE AUX CHENES

Madame Catherine CANDITO-BUDZIAK, Administrateur, demeurant 10, rue de Bretagne, F-57255 SAINTE MARIE AUX CHENES

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Catherine CANDITO, née CREA et élit en son remplacement Monsieur Thibaut CANDITO, demeurant 10, rue de Bretagne à F-57255 SAINTE MARIE AUX CHENES jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Madame Catherine CANDITO-BUDZIAK.

Pour la Société
François CANDITO

Référence de publication: 2009107154/23.

(090128694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.
